

GIN24002-10181 : RÉCAPTULATIF DES QUESTIONS ET RÉPONSES DE LA SÉANCE D'INFORMATION ET DES QUESTIONS RECUES PAR COURRIEL

- Date et heure de la séance : 17/08/2026 (11h08 à 12h11)
- Lieu de la séance/format : Teams (en ligne)
- Date limite réception des questions : 26/08/2026

PARTICIPANTS :

a. Représentants des organisations :

1. Mamadou Lamarana Barry, Directeur de Programme, ONG Actions Féministes pour le Développement Durable en Guinée (AFDG), malamarana931@gmail.com
2. Jean Alexis TOLNO OCPH Caritas Guinée, jeanalexis.tolno@caritasguinee.org
3. Mahamadou CELLOU DIALLO, Coordinateur, Sauvons nos îles, celloud79@gmail.com
4. Nyankoye Célestin BALAMOU, Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH Caritas Guinée), celestnyank84@gmail.com
5. Dr Fodé Konaté, Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH Caritas Guinée), efodekonate@gmail.com
6. Tamba OULARÉ, Directeur Exécutif ONG ACPE. E-mail : tamboulare@gmail.com
7. Siba Alexis DOPAVOGUI (OCPH Guinée) siba.dopavogui@caritasguinee.org
8. Dr Lamah LABILÉ (Euro Guinée) zatioula11512@gmail.com
9. Dr. Abdoulaye DIALLO (PCA- Euro Guinée) info@euroguinee.de
10. Siba Laurent KOROPOGUI, Euro Guinée, siba.laurent.koropogui@outlook.dg
11. Ismael Balde, JAG, Jeunesse Active de Guinée (JAG) Jeunesseactiveenv@gmail.com

b. Représentants Enabel :

1. Adama DIANDA, Expert en contractualisation et administration, adama.dianda@enabel.be
2. Barbara ROOSEN, Cheffe de projet Planification Urbaine SANITA 3, barbara.roosen@enabel.be
3. Mamadou Aliou DIALLO, IO Valorisation des déchets, aliou.diallo@enabel.be
4. Willem MBONEKUBE Bitakuya, Chargé de subsides, willem.mbonekube@enabel.be

A. LISTE DES QUESTIONS POSÉES ET RÉPONSES FOURNIESⁱ DURANT LA SEANCE

1. La présentation peut-elle être envoyée aux participants par mail ?

Oui. Elle est publiée avec la liste des questions et réponses posées séance tenante. Elle sera envoyée à tous les demandeurs enregistrés lors de la séance d'information ainsi que ceux ayant posé de questions par courriel avant le 26/08/2026.

2. Acquis pédagogiques SANITA 1/2 : « Les modules, outils pédagogiques et méthodologies développés dans SANITA 1 et SANITA 2 sont-ils considérés comme des acquis communs du programme que le futur bénéficiaire pourra reprendre, adapter et enrichir dans le cadre d'Écoles Vertes ? »

Oui. Les modules sont publiés sur le site Enabel pour prise en compte. Ils pourront aussi être envoyés à tous les demandeurs enregistrés lors de la séance d'information ainsi que ceux ayant posé de questions par courriel avant le 26/08/2026.

3. **CTF et chaîne de valorisation : « Peut-on relier les écoles ciblées à une infrastructure existante de tri et de formation afin d'organiser une chaîne opérationnelle entre tri à la source dans les écoles, pré collecte et valorisation par les entreprises partenaires ? »**

Oui, nous encourageons des propositions intégrées et innovantes dans les contextes guinéens pour les différents types d'activités (éducation, gouvernance, mobilisation citoyenne et capitalisation). C'est une possibilité intéressante si on travaille avec des contacts existants et opérationnels. Il convient cependant que toute collaboration potentielle reste dans les différents cadres définis/autorisés dans les lignes directrices (Contractant, Associés, Codemandeurs).

4. **La prise en compte de "Wonkifong" : « Dans une logique de continuité territoriale et opérationnelle, est-il possible d'associer des écoles de "Wonkifong" en raison de leur proximité avec Coyah et avec une infrastructure existante de tri et de valorisation, ou ces écoles sont-elles hors du périmètre éligible du Lot 1 ? » Communes limitrophes au centre de tri ? Est-il possible d'ajouter ces écoles ?**

Non. Ces écoles en dépit des opportunités qu'elles peuvent offrir sont hors périmètre de l'action attendue. Il est cependant possible de prendre cela en compte plutôt dans la stratégie de capitalisation.

5. **Le nombre de codemandeurs a changé. Au début, on avait soumis à 4 Et dans cette nouvelle formule, il est limité à 3. Comment faire dans ce genre de situation ?**

Les lignes directrices ont limité à 2 le nombre maximum de codemandeurs. Plusieurs postures sont cependant possibles : Associés, Contractant, Codemandeurs, etc. Il revient au demandeur de voir les possibilités à explorer en fonction des postures adéquates de chaque intervenant et des orientations y relatives dans les lignes directrices.

5. **Est-ce qu'il faut dans ce cas joindre un document (accord de partenariat) entre les codemandeurs (parties prenantes) lors de la soumission de la demande à Enabel ? Bien que ça soit mentionné dans le formulaire.**

Lors du dépôt des demandes, seule la signature du mandat du/des codemandeur (s) au demandeur est exigée. Si les subsides leur sont octroyés, le bénéficiaire-contractant et les co-bénéficiaires concluent un accord interne écrit organisant au minimum leurs modalités pratiques de coordination, de rapportage interne, de transmission des informations et des pièces justificatives, de gestion des difficultés et irrégularités, ainsi que les modalités pratiques de transfert et de régularisation financières entre eux. Cet accord interne complète les lignes directrices et l'ensemble des éléments de la convention de subside, sans pouvoir y déroger. En cas de contradiction ou de doute, ces documents prévalent sur l'accord interne. Cet accord sera demandé à la signature de la convention de subsides.

6. **Combien de codemandeurs sont-ils recevables ?**

Le nombre de codemandeurs est limité à 2 au maximum.

7. **Y aura-t-il une session d'information uniquement pour le budget ?**

Non. Il n'est pas prévu de séance d'informations sur le budget. Enabel répondra au plus tard le 09 septembre à toutes les questions, y compris celles relatives au budget si elles sont soumises au plus tard le 26 août 2026. [Un guide d'utilisation du budget](#) et de rapportage est publié sur le site avec les annexes aux lignes directrices (voir annexe H5).

B. LISTE DE QUESTIONS/REPONSES RECUES PAR COURRIEL DANS LE DELAIS

1. Notre organisation XXX est-elle éligible à cet appel à propositions ?

R : Enabel ne peut pas confirmer à cette étape des questions/réponses l'éligibilité ou la recevabilité d'une organisation sur la seule base d'une identification générale ou d'un échange préalable. Les organisations candidates sont invitées à vérifier elles-mêmes leur conformité aux critères définis dans les lignes directrices de l'appel à propositions. L'appréciation officielle de la recevabilité et de l'éligibilité est effectuée par le comité d'évaluation sur la base du dossier complet soumis dans les délais impartis.

2. Une version anglaise des lignes directrices est-elle disponible ?

R : Non. Les lignes directrices et l'ensemble des documents officiels de cet appel à propositions ont été publiés en français. Aucune version anglaise officielle n'est disponible. En cas d'interprétation ou de divergence, seule la version française fait foi.

3. Est-il possible de soumettre deux propositions distinctes, l'une pour le Lot 1 – Grand Conakry et l'autre pour le Lot 2 – Kindia, se voir attribuer les deux conventions de subsides ?

R : Oui un demandeur peut soumettre aux deux lots. Chaque demande devra faire objet des dossiers distincts de demande. Un même demandeur peut bénéficier dans le cadre de cet appel d'une seule convention de subside par lot.

Cependant, dans l'hypothèse où une même organisation serait retenue sur les deux lots, la phase d'optimisation prévue dans les lignes directrices comme étape d'évaluation pourra forcément être mise en œuvre.

4. Une organisation peut-elle participer comme demandeur, codemandeur ou associé dans plusieurs lots ? Y -a-t-il des restrictions à cet égard ?

R : Pour un même lot, une organisation ne peut participer qu'à une seule demande, que ce soit en qualité de demandeur ou de codemandeur. Une organisation ne peut donc pas être dans un même lot demandeur dans une demande et codemandeur dans une autre.

Les restrictions en lien avec le nombre de demandes et des conventions sont reprises au point 2.1,2.10 des lignes directrices.

ⁱ Les réponses ont été enrichies avant publication et partage auprès des participants.